

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 12

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tenus sur la réserve et n'ont pas présenté de revendications de salaire. C'est ainsi que les tailleurs militaires se sont contentés pendant les années de guerre d'une allocation de renchérissement de 30 pour cent et supportèrent la misère résultant d'un salaire à l'heure de 60 à 65 centimes. Après le refus du tarif de livraison ils ne peuvent plus patienter plus longtemps, car, outre ces salaires de famine, il leur faut compter avec une occupation absolument insuffisante. Effectivement, les uniformes pour les recrues ne forment que le 50 pour cent du travail livré pour l'année 1920, car la Confédération possède encore une énorme réserve d'uniformes. Les tailleurs et couturières militaires se sont adressés aux autorités fédérales pour obtenir une allocation de renchérissement jusqu'à ce que les conditions de salaire soient réglées par un nouveau tarif de livraison; ils demandent, en outre, qu'on leur remette des travaux d'uniformes militaires pour ne pas tomber à la charge de la prévoyance-chômage. Nous espérons que le Département militaire reconnaîtra qu'il est aujourd'hui impossible de vivre avec 65 centimes par heure. La Fédération de l'industrie de l'habillement soutiendra en tout cas de toutes ses forces cette revendication.

Cheminots. — La constitution de la Fédération suisse des cheminots ne touche pas au préalable aux institutions de secours existantes et ne règle que les affaires générales. Le but de la fédération est d'améliorer les conditions sociales de ses membres et de sauvegarder et développer leurs intérêts économiques et professionnelles.

La fédération ne se place pas sur le terrain d'un parti politique ou religieux. Il est membre de l'Union syndicale et appuie ses efforts. Chaque société de cheminots peut devenir membre de la fédération.

Les organes de la fédération sont: la votation générale, l'assemblée générale des sections, l'assemblée des délégués, la direction de la fédération, la commission de gestion, les sous-fédérations.

La direction de la fédération se compose d'un président, d'un comité-directeur, des présidents centraux des sous-fédérations et de neuf membres nommés par l'assemblée des délégués.

Le comité directeur se compose du président de la fédération et d'un représentant de chaque sous-fédération.

Une commission syndicale est nommée du sein de la direction fédérative; elle est chargée de discuter les affaires syndicales; une commission économique traitera les affaires financières. Nous avons déjà rapporté ici sur l'organisation du secrétariat.

Les sous-fédérations conserveront leur autonomie dans le cadre des statuts. La création de sections reste dans leur compétence.

La caisse fédérative est alimentée par les cotisations des membres. L'administration des institutions de secours des sous-fédérations pourra être remise à l'administration économique.

La presse sera uniforme pour toutes les organisations adhérentes, de même l'assistance judiciaire.

Ouvriers du textile. — Après une durée de six semaines, la grève et le lock-out des ouvriers d'Emmishofen ont pu être terminés le 1^{er} novembre. Il fut obtenu: la semaine de 48 heures, la transformation des allocations de renchérissement en salaire fixe, la fixation de nouveaux salaires minima, la révision des tarifs de salaire dans le sens d'une augmentation. En outre, les mariés ont obtenu une allocation d'automne de fr. 80.—, les célibataires de fr. 40.—.

Dans le numéro 47 de la *Textilarbeiter-Zeitung* un « ouvrier brodeur » se plaint, à notre avis avec raison, de l'éparpillement des forces ouvrières qui se fait re-

marquer ces derniers temps parmi les ouvriers de l'industrie de la broderie par la création d'une fédération neutre de l'industrie de la broderie.

Nous avons convoqué le printemps dernier une conférence pour prendre position au sujet de cette nouvelle fondation. Nous n'avions alors laissé subsister aucun doute sur notre conception dans cette question, et aujourd'hui nous constatons que notre point de vue se couvre entièrement avec celui de *L'ouvrier brodeur*, l'organe officiel des ouvriers du textile; tandis qu'il nous sembla alors que les représentants compétents des ouvriers du textile eux-mêmes n'étaient pas décidés de prendre une position quelconque à l'égard de la nouvelle création.

Maintenant qu'il est constaté que la Fédération industrielle s'apprête à détacher ouvertement les 650 membres saint-gallois de la Fédération des ouvriers du textile pour se les incorporer, peut-être envisagera-t-on la question sous un autre jour.

Un congrès fédératif extraordinaire des ouvriers du textile s'est tenu le 2 novembre à Zurich; il s'occupa de la centralisation des secrétariats. Après une vive discussion, l'assemblée accepta les propositions du comité central.

Typographes. — Le comité central de la Fédération des typographes soumet un nouveau projet de statuts à ses membres; la disposition la plus importante serait l'augmentation des cotisations de fr. 2.— à fr. 3.— par semaine avec une augmentation conforme des taux de secours.

Ouvriers sur métaux et horlogers. — L'augmentation des cotisations de 10 ct. par semaine a été acceptée dans la votation générale par 12,086 contre 3166 voix; la perception d'une cotisation hebdomadaire extraordinaire en faveur de la caisse de maladie fut adoptée par 11,095 contre 1885 voix.

Dans l'industrie horlogère les pierristes menacent de faire grève. Il est vrai que les fabricants ont accordé une allocation de renchérissement de 30 pour cent, mais ils veulent livrer le boart (le diamant pour le taillage des pierres) « au prix du jour », selon leur formule, ce qui, en réalité, rendrait l'augmentation des salaires illusoire.



Mouvement syndical international

Autriche. — *Les fédérations syndicales en 1918.* Le mouvement syndical s'était déjà développé, en 1917, d'une façon sans exemple jusqu'ici. L'effectif des membres augmenta de 144,000 ou du 86 pour cent. En 1918, 100,000 nouveaux membres adhèrent aux fédérations et ce développement continua en 1919. Les chiffres suivants renseignent sur l'effectif des syndicats de 1913 à 1918:

A la fin de l'année	Hommes	Femmes	Total
1913 . . .	372,218	42,979	415,195
1914 . . .	210,421	30,260	240,681
1915 . . .	151,424	25,689	177,113
1916 . . .	138,789	28,148	166,937
1917 . . .	232,066	79,002	311,068
1918 . . .	307,044	105,866	412,910

Ce tableau se modifiera considérablement à l'avenir suite de l'effondrement de l'ancien Empire autrichien et de la division des organisations. C'est ainsi que la Bohême, la Bukovine, la Dalmatie, la Galicie, l'Istrie, une partie de la Carinthie et de la Carniole, la Moravie et le sud du Tirol formeront des fédérations syndicales indépendantes.

En 1918, les recettes totales des organisations furent de 10,617,836 couronnes, les dépenses de 9,401,834 couronnes. De ces dépenses, la somme de 2,365,716 couronnes fut exigée pour les institutions de secours (sans grèves), 1,393,423 couronnes pour la presse syndicale, 143,556 couronnes pour des buts d'éducation, 1,178,805 couronnes furent dépensées pour la propagande et l'organisation; les frais d'administration s'élevèrent à 2,410,249 couronnes, autres dépenses 1,819,537 couronnes. Comme les secours de grève ne sont pas mentionnés parmi les dépenses, il semble que celles-ci ne furent pas très importantes.

Les fédérations disposaient au total d'une fortune de 18,700,000 couronnes. C'est là le montant le plus élevé qu'avaient possédé jusqu'ici les syndicats autrichiens.

La commission syndicale fait remarquer dans son rapport qu'ensuite de la paix son territoire d'activité a été fortement réduit. Tandis que l'Etat autrichien comprenait auparavant 26 millions d'habitants, l'Autriche actuelle n'en compte plus que 6½ millions; on lui a enlevé, en outre, ses plus importantes sources d'alimentation et de matières premières. Il sera, par conséquent, très difficile d'offrir aux travailleurs de l'industrie des possibilités d'existence suffisantes.

Malgré tout, la commission syndicale a entière confiance dans l'avenir. Elle espère que la classe ouvrière autrichienne réussira à rendre habitable leur pauvre patrie. Nous souhaitons, nous aussi, que nos camarades autrichiens puissent surmonter toutes les difficultés actuelles et que les souffrances inouïes qu'ils endurent cessent bientôt. Qu'ils ne se laissent pas décourager par leur précaire situation et travaillent avec une force nouvelle pour la réalisation de leurs idéaux.

Grèce. — L'*Avanti* a obtenu quelques renseignements sur le mouvement ouvrier en Grèce, desquels nous détachons les passages suivants concernant les fédérations syndicales:

Les fédérations syndicales convoquèrent en novembre de l'année passée un congrès d'où résulta la fondation d'une Union syndicale générale. Au premier moment le mouvement fut appuyé par le gouvernement, et l'Union syndicale réussit en peu de temps à rassembler 75,000 ouvriers dans les organisations. Lorsque cinq membres du parti socialiste s'opposèrent à cette protection quelque peu singulière du gouvernement, une scission se produisit dans la direction et les cinq membres socialistes constituèrent un comité provisoire qui convoqua pour le 13 octobre de cette année un deuxième congrès ouvrier grec, auquel adhérèrent les neuf dixièmes des travailleurs grecs.

Le gouvernement essaya d'arrêter ce développement du prolétariat grec, et le 1^{er} mai les bureaux des fédérations syndicales et du parti furent cernés par des soldats armés de mitrailleuses. On procéda à de nombreuses arrestations, mais malgré tout, des démonstrations de mai eurent lieu à Athènes comme dans le Pirée, à Salonique, à Volo et dans d'autres villes. Le gouvernement refusa à cause de ces démonstrations de discuter avec la direction de l'Union syndicale sur les questions syndicales, plus encore, il fit arrêter les membres de la direction et les déporta dans la petite île de Folganchos.

Italie. — La Centrale syndicale italienne s'occupa de la proposition de réunir les moyens financiers des fédérations pour créer une institution de banque unique. On insista, en outre, sur la nécessité d'intervenir préalablement dans les grandes luttes à prévoir, ainsi que sur l'urgence d'exercer sur elles un contrôle et d'en prendre la direction. On ne veut plus se con-

tenter du rôle de samaritain en intervenant quand les luttes sont déclenchées et que la nécessité d'avoir l'appui de la Centrale s'est fait sentir. Cette question sera soumise au prochain congrès syndical.

Belgique. Le mouvement syndical belge s'est considérablement développé depuis la libération du territoire.

En dépit du chômage général qui pesait à ce moment sur la classe ouvrière, les énergies furent galvanisées par une propagande acharnée et fructueuse entreprise dans tous les coins de la Belgique sur ce programme affiché partout: journée de huit heures et salaire minimum de un franc par heure.

Evitant tout mouvement tumultuaire, voué d'avance à un échec, et grâce à une tactique avisée utilisant toutes les circonstances favorables, les militants syndicalistes réussirent de victoire en victoire à rendre la vie de l'ouvrier belge presque supportable.

Les résultats tangibles d'une telle politique syndicale sont éloquemment traduits par les chiffres suivants:

	Nombre d'affiliés	
	1913	1919
Mineurs	18,546	117,000
Métallurgistes	26,606	100,000
Cheminots	Néant	85,000
Bâtiment et bois	10,245	50,000
Textile	21,500	50,000
Ouvriers de fabrique	3,510	45,000
Transport	4,705	40,000
Pierre	14,885	21,000
Diamantaires	3,831	13,000
Services publics	3,205	12,000
Tabac	2,900	11,000
Employés	1,570	10,000
Alimentation	900	10,000
Livre	4,617	9,000
Vêtement et chapeliers	4,265	9,000
Chaussure	1,834	7,000
Industrie hôtelière	170	6,000
Spectacle et musiciens	Néant	6,000
Verriers et magasiniers	1,500	6,000
Personnel enseignant	80	1,500
Divers	3,890	?
Tramways Bruxelles	Néant	5,000
Total	126,745	613,500

Les chiffres de 1919 ont été pris d'après les données des mois de septembre et d'octobre, pour certains même du mois d'août. La mention « divers » groupe plusieurs syndicats qui ont été fusionnés avec d'autres et ceux des bijoutiers et des paveurs, pour lesquels nous n'avons pas les chiffres pour cette année. Il faudrait donc encore ajouter environ 2000 au total, soit plus de 615,000 syndiqués. L'armée syndicale belge d'avant-guerre est, par conséquent, presque quintuplée.

Cette armée syndicale n'est pas une masse amorphe, susceptible de fondre sous l'action de circonstances défavorables. Les militants belges l'ont en même temps disciplinée et pourvue de munitions. Dès les premiers mois ils ont demandé des cotisations sérieuses et en ce moment, la caisse centrale des métallurgistes dispose d'un million et quart, sans compter celles de ses innombrables sections.

Hollande. — La Première Chambre hollandaise a adopté le projet de loi prévoyant l'introduction du temps de travail de huit heures et de la semaine de 45 heures

